

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023**

**DELIBERATION N°2023.00186**

**MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT METROPOLITAIN AUPRES DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) MONTREYNAUD « DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DE LA VIE SOCIALE »**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 22 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 51  
Nombre de pouvoirs : 10  
Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. François DRIOL,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 06 avril 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230329-D20230018610

Date de mise en ligne : 06 avril 2023

M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. David FARA,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD,  
M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Michel GANDILHON, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023**

### **MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT METROPOLITAIN AUPRES DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) MONTREYNAUD « DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DE LA VIE SOCIALE »**

Suite à des mutations fortes des structures porteuses de l'animation de la vie sociale sur le quartier de Montreynaud à Saint-Etienne ces 10 dernières années, les partenaires institutionnels ont décidé d'engager en 2017 une démarche de construction d'un nouveau projet d'animation de la vie sociale sur le quartier, dans le cadre d'une véritable participation citoyenne.

Cette démarche a abouti à la création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) en avril 2021 dont les membres sont la Ville de Saint-Etienne, Saint-Etienne Métropole, l'Etat, le Conseil Départemental, les PEP 42, le CVEM, le PIMMS et la Sauvegarde 42.

Le GIP instruit une demande d'agrément centre social auprès de la CAF. Le projet de centre social comporte 4 volets principaux. Chaque volet thématique est porté par une Association :

- l'offre de loisirs enfance jeunesse portée par les PEP 42 avec la mise en œuvre du centre de loisirs 3 - 12 ans pour l'ensemble du quartier depuis septembre 2018,
- le vivre ensemble porté par le Collectif Vivre Ensemble à Montreynaud créé en octobre 2018,
- la maîtrise de la langue et l'intégration portées par le PIMMS avec la mise en œuvre d'une nouvelle offre d'apprentissage du français depuis novembre 2018,
- la jeunesse 14 - 25 ans portée par la Sauvegarde 42 avec la création de la pépinière jeunesse depuis février 2020.

Chacune de ces actions est portée directement par l'Association qui en a la charge avec ses propres salariés, ses demandes de subventions, etc.

Le GIP portera l'agrément centre social de la CAF. A terme, il comptera 3 postes qui auront vocation à faire vivre le projet social de territoire (coordonner les actions des 4 axes thématiques, apporter un appui aux autres Associations du quartier, soutenir les initiatives d'habitants, etc).

Dans ce cadre, la réglementation prévoit que le personnel doit être prioritairement recruté par voie de mise à disposition ou de détachement de personnels relevant des membres du GIP.

A ce jour, le GIP ne dispose pas encore des outils nécessaires à la fonction employeur, ni de compte en banque. Pour cela, il est nécessaire de recruter un comptable public qui ne peut être nommé que par le Directeur du GIP.

A ce titre, il est proposé la mise à disposition d'un agent métropolitain, Marianne PETIOT, ingénieur principal, Responsable de la Direction Sports, Loisirs et Vie Sociale à hauteur de 10 % de son temps de travail et pour une durée de 6 mois à partir du 1er avril 2023.

L'agent assurera les fonctions de Directrice du GIP avec pour objectifs :

- de nommer le comptable public,
- d'assurer les missions administratives de création de la fonction employeur du GIP permettant de recruter le Directeur définitif.

Le Directeur par intérim n'a pas vocation à animer le GIP et à aller sur d'autres missions que celles-ci-dessus présentées. Le fonctionnement pour le GIP restera à l'identique qu'actuellement.

Cette mise à disposition intervient dans le cadre des dispositions du code général de la fonction publique et du décret n°2008-580 du 18 juin 2008. La convention jointe en annexe précise les modalités d'application de la mise à disposition entre les deux parties.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la mise à disposition précitée à titre onéreux dans les conditions mentionnées ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de mise à dispositions de l'agent précité,**

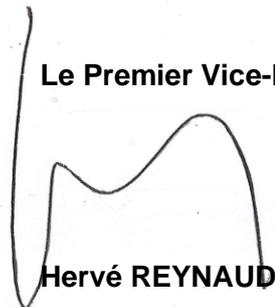
**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le secrétaire de Séance,



Charles DALLARA

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD